

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 11 novembre 2013 à la salle Joseph-Viel, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Juliette Côté, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 Francine Roy, conseillère
 MM. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

Avant l'ouverture de la séance, la directrice générale procède à l'assermentation des nouveaux élus : Jacqueline Caron, mairesse, Francine Roy, conseillère au poste n° 6 et Alain Malenfant, conseiller au poste n° 1.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2013-11-205

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 sauf la résolution portant le numéro 2013-10-192 à propos de la dérogation mineure accordée à madame Josée Filion. Cette dérogation sera revue ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-207

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que les comptes totalisant 386 445,95 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 11-2013 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture de la correspondance.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – NOUVEAUX ÉLUS

La directrice générale remet à chacun des nouveaux élus le Code d'éthique et de déontologie de notre municipalité ainsi que le formulaire : « Attestation de réception et de prise de connaissance du code

d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec », formulaire qu'ils devront signer et remettre à la direction.

RÉSOLUTION 2013-11-208

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'inscrire les nouveaux élus à la formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ladite formation aura lieu le samedi 18 janvier 2014 à Témiscouata-sur-le-Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale a remis le formulaire *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* à chaque élu. Ceux-ci doivent déposer au conseil cette déclaration dans les soixante (60) jours de leur élection.

RÉSOLUTION N° 2013-11-209

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de désigner madame Chantal Pelletier à titre de mairesse suppléante pour un mandat d'un an à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-210

MAIRE SUPPLÉANT – ANNÉES SUBSÉQUENTES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que messieurs Francis Pelletier, Alain Malenfant et madame Francine Roy, agiront à titre de maire suppléant au cours des prochaines années, et ce, dans l'ordre dans lequel ils sont nommés dans la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-11-211

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES, DES EFFETS ET DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de désigner mesdames Jacqueline Caron, mairesse et Danielle Albert, directrice générale, secrétaire-trésorière à titre de signataires des chèques, des effets et des documents officiels de la municipalité. Il est de plus résolu de désigner mesdames Chantal Pelletier, mairesse suppléante et Julie Garon, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe à titre de signataires substitués en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la mairesse et de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-212

DÉLÉGATION DU DÉLÉGUÉ ET DU SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de désigner le conseiller Alain Malenfant à titre de délégué pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata et ce, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec. Il est de plus résolu de nommer le conseiller Francis Pelletier à titre de substitut en cas d'impossibilité de siéger du délégué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-213
DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de désigner la mairesse suppléante, Chantal Pelletier, à titre de substitut à la MRC dans les cas d'impossibilité de siéger de la mairesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-214
PÉNALITÉS CSST

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de plaider coupable et de payer les pénalités imposées par la CSST suite à un incident survenu durant les travaux de réfection des rues de la Plage et du Lac. Le total des pénalités s'élève à 20 638 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-215
EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMIN DURANT L'HIVER

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder à l'embauche de Steve Dumont à titre d'opérateur pour la prochaine saison hivernale, et ce au moment où le directeur des travaux publics le jugera opportun. Il est de plus résolu de garder en emploi, sur une base temporaire, Stéphane Ouellet jusqu'à ce que tout le personnel habituellement attiré au déneigement et au déglacage soit rappelé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-216
RAPPEL DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET AUX SERVICES AUX UTILISATEURS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de procéder au rappel au travail de Johanne Raymond et de Marco Lord à titre de préposés aux services aux utilisateurs et à l'entretien de la patinoire. Il est de plus résolu de rappeler au personnel qu'il doit s'assurer qu'il n'y ait aucune consommation d'alcool dans le chalet des loisirs et sur le terrain de celui-ci en l'absence du permis requis. Les préposés doivent de plus s'assurer que l'interdiction de fumer dans le chalet des loisirs soit respectée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

En conformité avec l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité et ce, en date du 11 novembre 2013. Les élus reviendront sur le sujet lors du comité de travail du 18 novembre prochain.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le rapport est déposé. Il sera présenté aux élus lors de la séance ordinaire du 2 décembre prochain.

RÉSOLUTION N° 2013-11-217
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFOTECH

Considérant les économies annuelles potentielles en signant un contrat pour une durée de 3 ans, sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver la convention avec Infotech pour la période du 1^e novembre 2013 au 31 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-11-218

MANDAT À LA FIRME MALLETTE – REDDITIONS DE COMPTES – TECQ ET PIQM

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de mandater la firme Mallette pour réaliser la reddition de compte finale du programme TECQ 2010-2013 ainsi que celle dans le cadre du volet 1.5 du PIQM dans le dossier de la réfection des rues de la Plage et du Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉMISSION DU CHEF-POMPIER ADJOINT

La lettre de démission du chef-pompier adjoint est déposée. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion. Une lettre sera transmise à Frédéric Lagacé pour le remercier des services rendus en tant que chef-pompier adjoint. À noter que monsieur Lagacé demeure pompier à temps partiel.

CONSEIL DES MAIRES DU 15 OCTOBRE 2013

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois d'octobre 2013.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2013-11-219

TRAVAIL RÉALISÉ PAR EXCAVATION MTJP – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner les dépenses relatives au travail réalisé par Excavation MTJP dans le cadre des travaux de réfection des rues de la Plage et du Lac. La facturation s'établit à 75 \$ l'heure pour le tracteur et l'opérateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h.

Je, Jacqueline Caron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière